



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-06-47

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Marchés de travaux en lots séparés pour la construction d'un
Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron Lot n°3 : Etanchéité

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron Lot n°3 : Etanchéité** avec l'entreprise **DUBOIS ETANCHEITE** dont le siège se situe **199, allée des Entreprises, 04190 LES MEES** il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

- Pour le poste 2.4.5 du DPGF, 70 crochets d'ancrage étaient prévus dans le marché de DUBOIS ETANCHEITE, confirmé en négociation.

Le projet demande la mise en place de 79 crochets, soit 9 crochets supplémentaires.

Les crochets faisant 69 € HT l'unité, l'ajout de 9 pièces revient à $9 \times 69 = 621.00$ € HT

Les prix unitaires sont conformes au marché.

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : **143 665.78 €**

Montant TTC : **172 398.94 €**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant 1 :

- Montant HT : **621,00 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **745,20 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 0,43 %**

Mis en ligne le 15/09/2025 à 11h16

REÇU EN PREFECTURE
le 15/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2025 0915-2025_06_47D

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : **144 286,78 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **173 144,14 €**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'AVENANT N°1 avec l'**Entreprise DUBOIS ETANCHEITE**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'**Entreprise DUBOIS ETANCHEITE**.

Fait à Sisteron, le 15 septembre 2025

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU